

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 13 avril 2023 à 18h30

Date de convocation : 05 avril 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 52
Présents : 36
Ayant donné procuration : 10

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le TREIZE du mois d'AVRIL à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH et M. TISSERAND

Bronvaux : -

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : M. CANTELE

Moyeuvre-Grande : M. ROVIERO, Mme FALETIC, M. ROSSO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuvre-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : -

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MULHMANN, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : Mme SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. DALLA-FAVERA à M. MUNIER

Mme RAU à Mme CALCARI-JEAN

M. MEOCCI à Mme WEIDER

Mme VANNI à M. ROVIERO

M. NUCCI à Mme LAMARQUE

M. BENABID à M. SCHNEIDER

Mme CISAMOLO à Mme THIBO

Mme BENCI à Mme WAGNER

M. NOBILE à M. RISSER

M. CORRADI à M. VEGLIA

Absent excusé : M. FAVIER

Absents : M. DIEUDONNE, M. COQUIN, M. HEISER, Mme LEMASSON et M. VILLA

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 mars 2023.**

Délibération 2023-18 – BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2023, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,

En section de fonctionnement : 13 615 093,73 €

En section d'investissement : 8 442 089,30 €

- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

**Délibération 2023-19 – VERSEMENT D'UNE AVANCE D'INVESTISSEMENT AU BUDGET ANNEXE PAC
CHAMPELLE**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une avance de 40 000,00 € destinée à équilibrer la section d'Investissement du Budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle ».

Délibération 2023-20 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une subvention de 11 186,52 € destinée à équilibrer le budget annexe « Ramonville ».

Délibération 2023-21 – VERSEMENT D'UNE AVANCE D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT DES PORTES DE L'ORNE.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une avance de 1 500 000,00 € destinée à équilibrer la section d'Investissement du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne.

Délibération 2023-22 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget annexe « Ramonville » pour l'exercice 2023, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,

En section de fonctionnement :	30 000,00 €
En section d'investissement :	12 000,00 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2023-23 – BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRE « CHAMPELLE » 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget annexe 2023 du « Parc d'activités communautaire Champelle », qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,

En section de fonctionnement :	16 340,91 €
En section d'investissement :	91 574,26 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2023-24 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS » 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe « Gestion des déchets ménagers » pour l'exercice 2023, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 8 389 156,96 €
 - En section d'investissement : 4 813 432,77 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2023-25 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Annexe 2023 « GEMAPI », qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
 - En section de fonctionnement : 1 035 972,64 €
 - En section d'investissement : 1 017 856,44 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2023-26 – FISCALITÉ ADDITIONNELLE – DÉTERMINATION DU TAUX DES TAXES 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux des taxes foncières, pour l'année 2023, comme suit :
 - Taux sur le Foncier Bâti : 1,98 %
 - Taux sur le Foncier non Bâti : 5,24 %
- FIXE le taux de la taxe d'habitation, concernant les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans, à compter de 2023, à 1,87 %.

Délibération 2023-27 – DÉTERMINATION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, pour l'année 2023, à 22,84 %.

Délibération 2023-28 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES – VOTE DU TAUX.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2023, à 11,11 %.

Délibération 2023-29 – TAXE GEMAPI – VOTE DU PRODUIT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le montant du produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2023, à 675 000 €.

Délibération 2023-30 – CONSTRUCTION D’UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL A ROMBAS - AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de modifier l’autorisation de programme relative à la réalisation d’une nouvelle structure multi-accueil à Rombas, conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération 2023-31 – RÉALISATION D’UNE LIAISON DOUCE « ROMBAS – AMNÉVILLE – HAGONDANGE » – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de modifier l’autorisation de programme relative à la réalisation d’une liaison douce « Rombas – Amnéville – Hagondange », conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération 2023-32 – RÉALISATION D’AUTRES LIAISONS DOUCES – AUTORISATION DE PROGRAMME – MODIFICATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DÉCIDE de modifier l’autorisation de programme relative à la réalisation d’autres liaisons douces, conformément au tableau récapitulatif annexé.

Délibération 2023-33 – MODERNISATION DES DECHETERIES – AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT – CLOTURE DE L’AUTORISATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- APPROUVE la clôture de l’autorisation de programme relative à la modernisation des déchèteries, pour un montant définitif de 4 959,90 €,
- Et DÉCIDE d’annuler les crédits de paiement non utilisés.

Délibération 2023-34 – CONSTRUCTION D’UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC A SAINTE-MARIE-AUX-CHENES - AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT – CLOTURE DE L’AUTORISATION

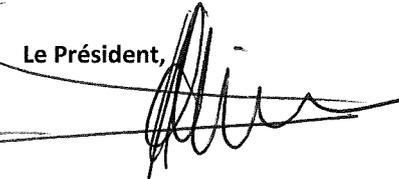
Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- APPROUVE la clôture de l’autorisation de programme relative à la construction d’une Maison des Services Publics à Sainte-Marie-aux-Chênes, pour un montant définitif de 1 411 426,91 €,
- Et DÉCIDE d’annuler les crédits de paiement non utilisés.

Communication des Décisions du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Président, conformément à la délibération du 24 juillet 2020 prise en application de l’art.5211-10 du CGCT.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Président,

Lionel FOURNIER

